



SNUipp 23

# Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel 2e supplément au n°57 Janvier 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23  
542-MAISON DES  
ASSOCIATIONS  
23000 - GUERET  
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 30/01/07

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94

email : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Grève Unitaire Fonction Publique

CGT - FO - FSU - CFDT - UNSA - SOLIDAIRES

Jeudi 8 février

# Manifestation

Rendez-vous à 10h00

Devant la Mairie de Guéret

- Carte scolaire, direction d'école
- Refus de la précarité
- Défense et développement des Services Publics
- Conditions de travail, emploi et salaires

**Spécial  
Grève**

## SOMMAIRE

<i>Manif' jeudi 8 février</i>	<i>p 1</i>
<i>Édito</i>	<i>p 2</i>
<i>Emplois / salaires</i>	<i>p 3 à 6</i>
<i>Lettre aux parents</i>	<i>p 7</i>
<i>Consignes de grève</i>	<i>p 8</i>

Rédacteur en chef :  
Alain FAVIÈRE

21 Chignaroche 23000 ANZÈME  
Tél : 05.55.52.63.31

Directeur de la Publication :  
Christophe RUBY

Commission Paritaire : 1009 S 07024  
ISSN : 1246-3051

Imprimé par nos soins

*Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale*

## L'école va mieux ! \*

*\* Pour ceux qui ne lisent que les deux premières lignes des articles, je précise tout de suite que ce titre n'est pas une info ni une analyse du SNUipp mais une formule humoristique empruntée au regretté Coluche : "La France va mieux, oui. Non, pas mieux que l'année dernière mais mieux que l'année prochaine !" .*

Pourtant, je me demande si certains d'entre vous ne le prennent pas au premier degré... Le dernier épisode neigeux a permis de se rendre compte que ceux qui ont les plus « grandes gueules » quand il s'agit de critiquer ne sont pas forcément ceux qui font le plus preuve, pelle à la main, de solidarité et d'entraide effective quand il le faut.

Que tous ceux qui demandent à longueur d'année moins d'impôt ou moins de fonctionnaires ne s'étonnent pas de la dégradation des réseaux (transports, télécommunication, activité postale) ! Dans ces circonstances exceptionnelles, l'usager s'en rend compte à ses dépens et bientôt, si on ne fait rien, les ouvertures au capital et la perte du monopole vont y ajouter l'augmentation des tarifs et la fin d'un service égal pour tous quel que soit sa situation sur le territoire.

L'Éducation ne fait malheureusement pas exception à la règle. Ainsi, si on peut se féliciter de la réussite de la manifestation du samedi 20 janvier à Paris avec un cortège F.S.U. de 25 à 30 000 manifestants (40 creusois avaient fait le déplacement), on ne peut toutefois pas se cacher la modestie de la participation. Il n'y avait pourtant pas la possibilité d'écouter les excuses habituelles lors des grèves : « Je n'ai pas de sous », « J'ai une sortie avec mes élèves ce jour-là »... On aurait ainsi aimé y retrouver beaucoup plus de directeurs, de BM, d'enseignants pour lesquels on s'était mobilisé les dernières années sur la carte scolaire, ou de ceux qui s'étaient sentis insultés par le ministre lors de ses déclarations sur la lecture ou autre.

Félicitations aux militants et sympathisants du SNUipp qui ont fait preuve de volontarisme et d'inventivité (un vrai âne avait fait le déplacement) et qui ont donné de leur temps pour monter à Paris. Nous allons continuer à nous battre et à agir pour dénoncer l'ensemble des problèmes éducatifs, les coupes budgétaires, le mépris et les attaques du ministre à l'égard de notre métier... La manifestation a été sur ce point un grand succès car les médias s'en sont bien fait l'écho.

Maintenant, il faut enfoncer le clou pour exiger d'autres choix pour l'emploi et les salaires, pour la défense et le développement des Services Publics. C'est pourquoi les fédérations de la Fonction Publique vous appellent **unitairement** à être en grève le jeudi 8 février.

*Sauf si :*

- *Vous pensez que la création de 500 postes pour 24 000 élèves supplémentaires dans les écoles (soit un enseignant pour 48 élèves) est suffisante...*
- *Vous pensez qu'avec une taxation 0 pour le premier degré, la Creuse s'en sort bien (alors que les effectifs prévus à la rentrée prochaine sont les mêmes qu'en 1999 et que nous avons pourtant perdu 36 postes depuis cette date)...*
- *Vous pensez qu'il est normal que le blocage administratif de l'enquête 19 par les directeurs se traduise par un retrait de salaire comme si c'était une grève et qu'ils n'avaient pas assuré leur service...*
- *Vous pensez qu'il est normal qu'on diminue le nombre de BM ainsi que leurs indemnités, qu'on supprime les itinérants ELVE alors qu'une grande partie des enseignants ne sont toujours pas formés...*
- *Vous pensez qu'il est normal que notre droit élémentaire à assister à 2 demi-journées d'info syndicale par an soit bafoué (les inspecteurs, par téléphone, ont demandé à des enseignants de renoncer à ce droit pour le 25 janvier dernier mais ils ne l'ont jamais écrit et pour cause, puisqu'ils auraient été en faute). A quand la suppression du droit de grève pendant qu'on y est ?...*
- *Vous trouvez normal que l'IA annonce à la radio jeudi matin que l'accueil était assuré dans toutes les écoles alors que nombre d'entre elles étaient coupées du monde, sans électricité, ni téléphone, ni chauffage, ni moyen d'accès, et que son collègue du 87, avec beaucoup moins de neige, avait, lui, pris la décision raisonnable de fermer toutes les écoles, sauf celles de Limoges...*

Bref, si vous pensez que l'Ecole va mieux, ne soyez pas en grève le 8. Sinon, à tous ceux qui étaient à Paris le 20, à tous ceux qui n'y étaient pas mais qui le regrettent, à tous ceux qui veulent agir, rendez vous à la manif départementale le jeudi 8 février à 10h00 devant la Mairie de Guéret.

**Alain FAVIÈRE**

## **Salaires et emplois dans la Fonction Publique** *PARLONS VRAI !*



*Le gouvernement a souvent répondu aux revendications salariales des fonctionnaires par un argumentaire mensonger, une opposition entre emplois et salaires. Les fédérations de fonctionnaires entendent montrer que la politique menée est contraire aux intérêts de la population, qui reconnaît d'ailleurs les qualités du service public français. Il est possible et même nécessaire de maintenir les emplois et d'augmenter les salaires.*

### **DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU MÉPRIS DES BESOINS.**

15000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'Etat inscrites en loi de finances 2007, 5300 en 2006. Les suppressions effectives seront sans doute plus nombreuses car en application de la LOLF, la loi ne fixe plus que des plafonds d'emploi. Au total, depuis 5 ans, ce sont entre 80 et 100 000 emplois qui auront disparu dans la Fonction Publique de l'Etat. L'hôpital public est, lui, dans une situation alarmante de sous effectif. Partout, la précarité et les emplois hors statut atteignent des proportions inacceptables. La quantité de travail étant toujours la même, voire augmentant, le recrutement de non-titulaires est un choix politique condamnable. Le statut de titulaire doit être défendu et étendu à tous les personnels.

La réforme de l'Etat, c'est pour le gouvernement la recherche de « gains de productivité ». Des audits de modernisation, instruits à charge par Bercy, aboutissent à des conclusions pré-établies et justifient les suppressions, en s'appuyant sur, selon les cas, le renoncement à certaines missions du Service Public, l'augmentation du temps de travail, l'intensification du travail des agents.

Cette politique est menée au mépris des besoins de la population et contre son avis. Selon l'IPSOS <sup>1</sup>, la majorité des Français ne considère pas qu'il y ait trop de fonctionnaires. Ils sont seulement 40% à le penser pour la Fonction Publique de l'Etat, 30% pour la Fonction Publique Territoriale et 2% pour la Fonction Publique hospitalière. 51% des personnes interrogées voudraient que l'on « remplace tous ou presque tous les départs en retraite », 45% seulement se prononçant pour n'en remplacer qu'une partie. En outre, l'argent économisé en cas de remplacement seulement partiel devrait être utilisé en premier lieu pour l'action publique (40% pour augmenter les budgets des actions prioritaires, 16% à mieux rémunérer les fonctionnaires) plutôt qu'à diminuer la dette publique (43%).

77% des Français ont une bonne image de la Fonction Publique <sup>2</sup> et les usagers des Services Publics affichent un taux de satisfaction, 71%, supérieur à celui exprimé par la population dans son ensemble (49%) <sup>3</sup>. En même temps, ils expriment des demandes fortes d'égalité<sup>2</sup>.

A l'opposé de la pratique gouvernementale des audits, améliorer la Fonction Publique, nécessite en premier lieu de prendre en compte le besoin de Service Public et de débattre ensemble, population, usagers, personnels et responsables politiques de ses objectifs et de ses moyens.

#### DES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ACCUMULÉES.

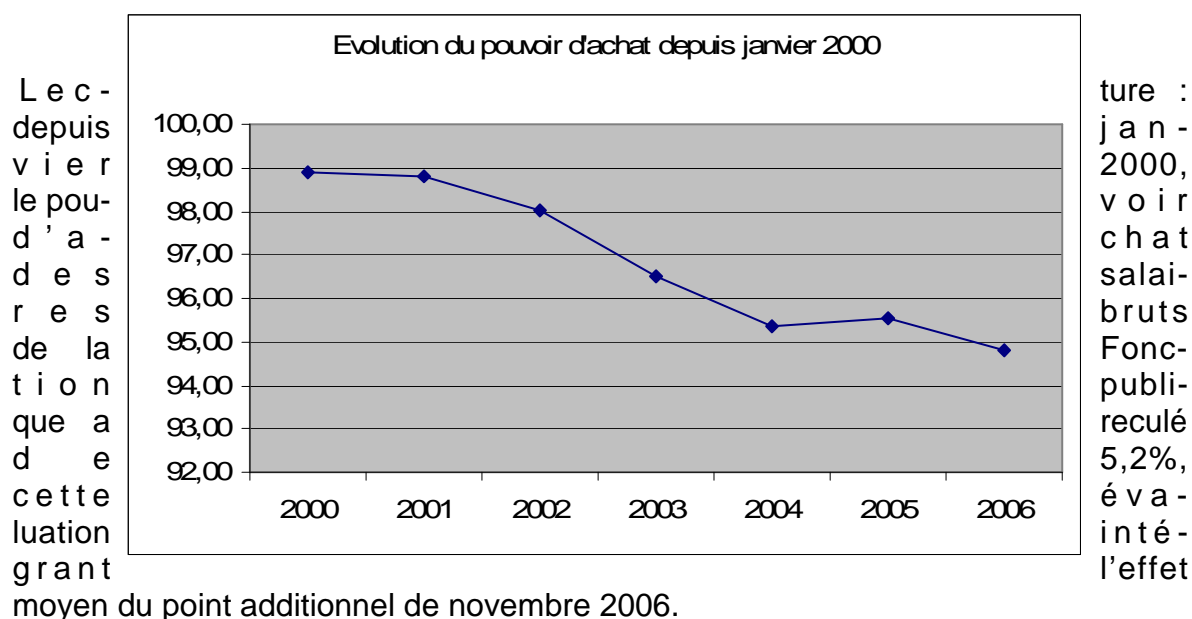
Selon les besoins, le gouvernement utilise un indicateur ou un autre pour faire croire à la progression du pouvoir d'achat de nos traitements.

Actuellement, Christian Jacob met en avant les mesures nouvelles de l'action sociale, pour tenter de prouver qu'il y a eu maintien du pouvoir d'achat en 2006.

Les mesures spécifiques, les primes très ponctuelles, les hausses en volume liées au vieillissement de la population des fonctionnaires ne peuvent être comprises dans l'évolution du pouvoir d'achat qui, par construction, est structurelle et collective.

Pour nos fédérations, l'évolution du pouvoir d'achat ne peut être mesurée qu'à partir du point d'indice.

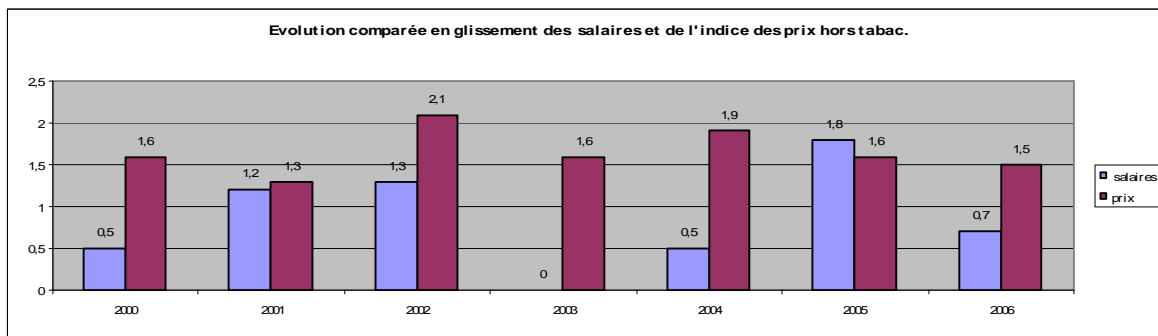
#### LA RÉALITÉ DE L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT



Il faudrait aujourd'hui augmenter le point d'indice de près de 6% pour qu'il retrouve sa valeur de 2000. Mais, au-delà, c'est la grille indiciaire qui doit être revalorisée.

<sup>2</sup> Sondage CSA, novembre 2006

<sup>3</sup> Baromètre BVA Paul Delouvrier, janvier 2007



- **- En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent l'équivalent de deux mois et demi de traitement.**

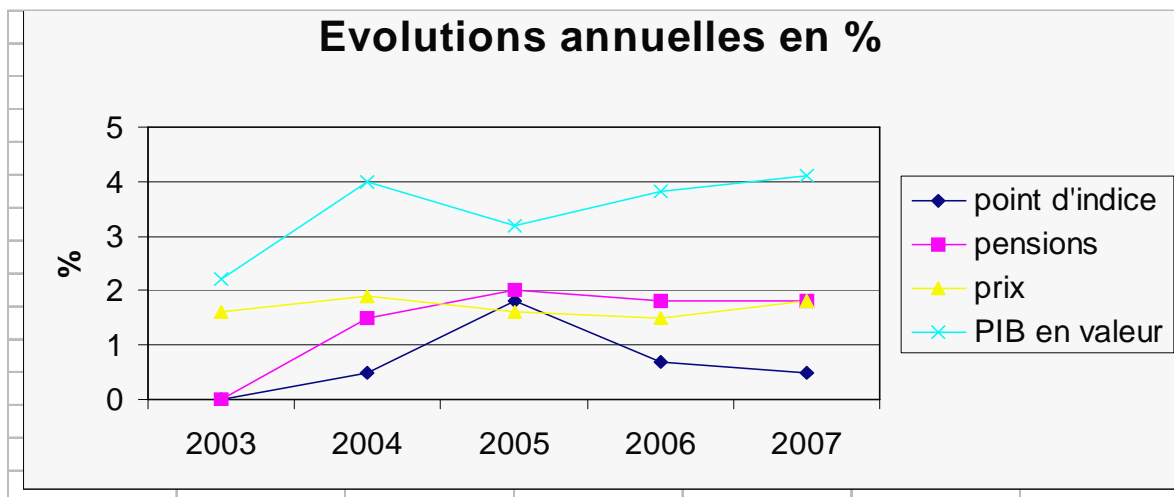
Par exemple, un agent de catégorie B bloqué au dernier échelon depuis 2000 aura perdu 6157 € alors que son traitement mensuel brut est de 2312 € et que la bonification indemnitaire perçue en décembre 2006 est de 500 €.

Pour les retraites, l'indexation sur les prix s'est faite en 2004 sans remise à niveau de leur valeur et laisse les retraités à l'écart de toute progression du niveau de vie. Cette évaluation en brut n'intègre pas la hausse des prélèvements : pour les actifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'élargissement de l'assiette de la C.S.G. et du C.R.D.S. de 95 à 97 % de la rémunération brute et la cotisation pour la retraite additionnelle (5 % sur un montant plafonné à 20 % du traitement indiciaire) ; pour les retraités, l'augmentation du taux de la C.S.G. de 6,2 à 6,6 %.

- Le déclassement de la grille : comparaison avec le SMIC.

Ecart sur le SMIC	Catégorie C, E4		Catégorie B 1 <sup>er</sup> grade		Catégorie A 1 <sup>er</sup> grade	
	1986	2006	1986	2006	1986	2006
Au 1 <sup>er</sup> échelon	+14,72%	+0,05%	+23,92%	+4%	+63,13%	+24,80%
Au dernier échelon	+47,15%	+25,87%	+95,07%	+65,68%	+206,41%	+129,87%

En 2005 : nos actions ont permis de maintenir le pouvoir d'achat sur l'année.



## DES CONSÉQUENCES PRÉJUDICIALES POUR TOUS

Baisse du pouvoir d'achat, écrasement de la grille indiciaire, sous-effectif et non-titulariat : les effets des politiques qui ont conduit à ce constat sont graves et profonds.

Ils touchent bien entendu les agents, dont de nombreux sont confrontés à des situations inquiétantes tant pour leur niveau de vie que pour le maintien de leur emploi.

Mais, au-delà, c'est bien la qualité du service rendu à la population qui est menacée. Des conditions de travail désastreuses, des carrières et des statuts menacés... tout cela, c'est autant d'attaques frontales à l'encontre de tous, usagers comme salariés.

## OUI, IL EST UTILE DE SOUTENIR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET POSSIBLE D'AUGMENTER LES SALAIRES.

Contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par les pouvoirs publics, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'Etat ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2005, elle est passée de 4,38 % à 3,99 % (0,39 points qui représentent quelque 6 milliards d'euros soit près de 9 % de la masse salariale).

La part des « charges » de personnels dans les établissements de santé dans l'ensemble des charges décroît de 69,1% en 2000 à 66,6% en 2004.

La part des dépenses de personnels dans les dépenses totales des collectivités territoriales atteint en 2004 le même niveau qu'en 2000, 22% alors qu'elle s'élevait à 22,7% en 2003. Dans les collectivités, l'emploi augmente ; les rémunérations individuelles diminuent.

Le gouvernement s'est lui-même enfermé dans un certain nombre de contradictions, par son choix délibéré de se priver de recettes au travers d'une politique fiscale ni juste ni justifiée, qui ignore les besoins de solidarité et ceux des Services Publics. Au total, la masse des salaires et pensions versés dans les trois versants de la Fonction Publique a reculé, par rapport au PIB, de 0,25%, entre 1999 et 2005.

***C'est inacceptable au regard des besoins du Service Public.***

***Incohérent au regard de la situation de l'emploi.***

***Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.***

Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales et les ressources de la protection sociale.

**Augmenter les salaires et défendre l'emploi, pour les fonctionnaires comme pour l'ensemble des salariés, c'est socialement juste et c'est économiquement efficace.**

Le 25 janvier 2007

## **Proposition de lettre aux parents** (Vous pouvez la retrouver sur le site [23.snuipp.fr](http://23.snuipp.fr))

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, le Ministre s'obstine dans ses idées simplistes sans tenir compte de la réalité de l'école, ni de l'avis des enseignants. Il n'apporte aucune réponse sérieuse pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Les polémiques qu'il entretient sur la lecture, la grammaire, le calcul ne parviennent pas à masquer les régressions pour la rentrée prochaine.

Avec 500 postes créés pour 24 000 élèves supplémentaires dans les écoles (soit un enseignant pour 48 élèves !), les conditions de scolarisation des élèves s'en trouveront dégradées. Il sera impossible de procéder aux ouvertures de classes nécessaires, de permettre une meilleure scolarisation en maternelle pour les tout-petits, de travailler en petits groupes, d'assurer les remplacements, d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants en situation de handicap, de soulager le travail des directrices et directeurs d'école. Dans les collèges et lycées, plus de 5 500 suppressions de postes sont programmées.

Dans le même temps, comme tous les salariés, nous constatons année après année la baisse de notre pouvoir d'achat.

C'est pour exiger d'autres choix pour l'emploi et les salaires, pour la défense et le développement des services publics qu'à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, nous serons en grève jeudi 8 février 2007.

Nous souhaitons pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien.

L'enseignant(e) de votre enfant  
Les enseignant(e)s de votre enfant

## **Pour les retraités aussi, le 8 février sera une journée d'action**

Nous serons au côté des actifs pour soutenir leurs revendications en matière de conditions de travail, de politique d'emploi et de défense des Services Publics. La défense des Services Publics est aussi notre combat : leur dégradation nous touche au premier plan.

Tout comme les actifs, les retraités sont confrontés à une baisse constante de leur niveau de vie. Ce ne sont pas les maigres augmentations accordées qui peuvent faire oublier la hausse des prix, le coût des loyers, la part grandissante des dépenses de santé non-remboursées...

La promesse des gouvernants de garantir le niveau des pensions à hauteur de l'augmentation des prix n'est pas tenue. D'une part parce que l'indice des prix déforme la réalité, d'autre part parce que le gouvernement a modifié l'application de la loi transformant la hausse des prix constatée sur un an en moyenne de la hausse des prix sur un an, ce qui change tout.

La loi de 2003 prévoyait de porter le minimum des pensions à 85% du SMIC, mesure largement insuffisante qui n'est même pas atteinte. Le niveau des pensions les plus faibles est indigne de notre pays. Pour s'en convaincre, il suffit d'un seul chiffre : d'après un rapport parlementaire, le montant demandé par une maison de retraite est, en moyenne, de 1700 euros par mois.

L'année 2007 sera celle des rendez-vous prévus pour les prochaines étapes de la réforme des retraites. Le projet de rapport du COR (le Conseil d'Orientation des Retraites) confirme que la loi Fillon n'a apporté aucune solution mais les orientations qu'il préconise sont alarmantes, aussi bien pour les retraités d'aujourd'hui que pour ceux de demain.

Le 8 février, nous serons dans l'action et nous manifesterons pour affirmer nos propres revendications qui, au-delà de notre simple soutien, rejoignent celles des actifs pour des exigences que nous partageons.

**Maurice BOUDARD**



## Aux responsables de secteurs

*Prenez contact avec toutes les écoles dès le vendredi 2 février. Envoyez à la section l'état de mobilisation de votre secteur au plus tard le mardi 6 février. Des chiffres fiables sont très importants pour la crédibilité de nos actions.*

## CONSIGNES DE GRÈVE

### QUI PEUT FAIRE GRÈVE ?

L'ensemble des instituteurs et des professeurs des écoles, assistants d'Education, E.V.S., titulaires, non - titulaires, vacataires, en formation, en stage. Les directeurs d'école et les IMFAIEN également car ils ne sont ni chefs d'établissement ni fonctionnaires d'autorité (décret n° 88-343 du 11/04/89 + question écrite au JO du 31/1/76).

### EMPLOIS-JEUNES/E.V.S. ET LA GRÈVE

Au vu de la situation administrative, comment se situent les aide-éducateurs et les E.V.S. au regard de la grève.

Comme tous les salariés de droit privé, les emplois-jeunes et les E.V.S. bénéficient du droit de grève. Dans le cas où le mot d'ordre ne les concerne pas:

- **Si l'ensemble du personnel enseignant est en grève** : les aide-éducateurs et les E.V.S. rejoignent leur école. Ils ne sont pas habilités à accueillir les élèves lorsque l'école est fermée. Ils ne peuvent être mis à la disposition de la municipalité ou d'une association durant la journée. Les conventions éventuellement signées avec ces partenaires ne peuvent concerner que les temps de repas ou d'études sur des activités préalablement définies dans le projet d'école et qui constituent la poursuite directe de celles au titre desquelles ils ont été recrutés. Leurs services ont été préalablement définis par le directeur de l'école. **En cas d'imposabilité d'accès aux locaux scolaires, ils peuvent rentrer chez eux.**

- **Si un ou des enseignants ne sont pas grévistes et sont présents dans les locaux** : l'aide-éducateur ou l'E.V.S. est placé sous l'autorité du directeur d'école ou du collègue faisant fonction ce jour-là. Le service est organisé selon les activités pour lesquelles il a été recruté et qui figurent en liste limitative sur son contrat. Il ne peut se substituer aux enseignants grévistes et n'a à accomplir aucune tâche de remplacement.

### AVANT LA GRÈVE

Les grévistes informent les familles dès que possible par écrit qu'il n'y aura pas classe.

Ils en informent également tous ceux qui sont concernés par l'organisation d'une activité à laquelle eux ou leurs élèves participent : cantine, étude, transport scolaire, piscine...)

La lettre aux parents contenue dans cette circulaire peut être soit distribuée à la sortie, soit transmise sous pli cacheté ou agrafée, (prendre toutes les précautions d'usage)

1-s'il y a des non-grévistes, la surveillance des élèves leur incombe. La veille au soir, les directeurs grévistes afficheront un tableau des services qui devront être assurés par les maîtres présents (accueil, récréation, cantine, garderie, étude). La faire émarger par les intéressés.

2-si tous les maîtres sont grévistes, l'école est fermée à clef, afin que nul ne puisse y entrer.

Apposer à l'entrée de l'école une affiche annonçant « Ecole en grève, pas de classe ». Si c'est le cas, ajouter « ni cantine, ni étude ».

3-Prévenir le Maire

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves ni d'être sur place.

### PENDANT LA GRÈVE

Aucune communication ne sera faite à l'extérieur (RG - police -....) sur la situation dans l'école (nombre et identité des grévistes etc. ...)

Ne pas répondre aux sondages, pas même de l'Administration

Par contre chaque école fera connaître au plus vite aux représentants syndicaux le nombre et le pourcentage de grévistes. En cas de problème (intimidation, incident), prévenir immédiatement la section départementale.

### APRES LA GRÈVE

Pour les retenues de salaires, il appartient à l'administration de faire la preuve de la participation à la grève. Ainsi les grévistes, quelque soit leur fonction, ne répondent à aucune enquête, ne s'inscrivent sur aucune liste.... Les directeurs et directrices n'ont à accomplir aucune tâche particulière à ce sujet, sinon transmettre les documents à l'Administration, aux non grévistes qui les gèrent eux-mêmes, ils ne certifient rien.



Nous n'entrons pas  
dans l'avenir à reculons.  
(même les écrivains ont renoncé)